

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt et un, le 22 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 18/10/2021



Présents : APPY Carole, BERNADBEROY Marc, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Pouvoirs : BAQUIE Frédéric à BRUNET Pierre ;
BREFORT André à FERRIE Nathalie ;
CAZOTTES Aurélien à PEGORAROTTO David ;
RUMEAU Frédérique à BRAAK Laurent.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

M Pierre Brunet a été élu secrétaire de séance.

2021/42 Décision modificative N°4 du budget

Monsieur le Maire expose au Conseil la décision modificative n° 4 du budget 2021. Plusieurs dépenses imprévues ou en augmentation nécessitent de mettre en place une décision modificative du budget. Il s'agit principalement :

- d'une augmentation de prestations pour les avances de repas,
- d'une consommation très importante d'eau en 2020,
- d'une augmentation des contrats et prestations (changement de clés, contrôle poteaux incendie, déchets...),
- de l'augmentation des frais d'honoraires (régularisation d'une facture de géomètre, frais d'avocat pour contestation PLU),
- de charges de personnel de remplacement supplémentaires.

Il est nécessaire d'abonder pour un montant de 47 025,21 € les charges 011 (Charges à caractère à général) et 012 (Charges de personnel) pour finir l'exercice.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, on utilise les recettes de fonctionnement perçues en complément aux montants budgétisés :

- Facturation cantine et garderie 2020,
- Remboursement par l'état des frais d'assemblée (organisation des élections),
- Compensation de perte de taxe additionnelle de mutation
- Produits exceptionnels : (remboursements d'assurance,...)

La somme de 47 025,21 € est répartie sur les différents articles des chapitres 011 et 012.

Le besoin en investissement est de 143 € (Participation 2021 au SDAN).

Les modifications du budget sont indiquées dans le tableau suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achat presta° service sauf terra		8 000.00 €
D 60611 : Eau & assainissement		2 882.47 €
D 60612 : Energie-électricité		3 300.00 €
D 60622 : Carburants		150.00 €
D 60631 : Fournitures d'entretien		100.00 €
D 60632 : F. de petit équipement		300.00 €
D 6064 : Fournitures administratives		100.00 €
D 6065 : Livres,disques,cassettes		109.37 €
D 6067 : Fournitures scolaires		672.27 €
D 611 : Contrats prestations services		3 216.00 €
D 6135 : Locations mobilières		848.44 €
D 61521 : Entretien de terrains		753.64 €
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		196.11 €
D 6226 : Honoraires		2 533.50 €
D 6261 : Frais d'affranchissement		27.66 €
D 6262 : Frais de télécommunication		300.00 €
D 6281 : Concours divers (cotisations)		224.75 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		23 714.21 €

D 6332 : Cotisations au FNAL		25.00 €
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		750.00 €
D 6338 : Autres impôts & taxes		66.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		7 200.00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		8 000.00 €
D 6453 : Cotisations caisses retraite		6 800.00 €
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		470.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		23 311.00 €
D 2041513 : GFP rat : Projet infrastructure		143.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		143.00 €
R 10222 : FCTVA		143.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		143.00 €
R 7067 : Rad. serv. périscolaires et ens.		10 953.37 €
R 70876 : Remb. par le GFP		1 825.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		12 778.37 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale		232.42 €
R 744 : FCTVA		87.60 €
R 74718 : Autres		2 992.99 €
R 74741 : Particip. des communes du GFP		1 649.96 €
R 74748 : Particip des autres communes		490.08 €
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut		8 013.66 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		13 466.71 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		20 780.13 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		20 780.13 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la décision modificative N°4 du budget 2021.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture 25/10/2021.
Rendu exécutoire le 25/10/2021.
Affiché le 25/10/2021.

Le Maire, Laurent BRAAK.

